

2 - Le premier collège de Gaillac

En 1321, les consuls de Gaillac demandèrent l'autorisation au pape Jean XXII d'avoir un maître es arts libéraux et un collège pour un cursus de bachelier et de licencié. Par une Bulle datée des calendes de février 1329, Jean XXII octroya l'autorisation demandée :

« Jean, évêque et serviteur des serviteurs de Dieu, pour servir de souvenir à la postérité... Par-delà les vœux du soldat de l'église nommé par la loi divine, nous recherchons avec ardeur pour tous les fidèles, le progrès, les honneurs et les bienfaits dans la mesure où le ciel nous les accorde et nous prononçons ce qui favorise le succès des études et leur plein épanouissement,

- Reconnaissant combien est précieux le don de la science, combien est désirable et glorieuse sa possession, capable de dissiper les ténèbres de l'ignorance, de chasser chez les mortels les brouillards de l'erreur, par un heureux désir de connaissance qui leur permette de régler leurs actions et leurs œuvres en les éclairant de la lumière de la vérité, nous éprouvons un vif désir de voir les Lettres qui ont droit à la louange prendre leur essor partout et prospérer principalement dans ces lieux reconnus comme un milieu favorable et propice à l'éclosion et au développement des germes féconds de la science. C'est pourquoi :

- Considérant que la ville de Gaillac du diocèse d'Albi, particulièrement peuplée en raison des charmes du lieu lui-même et de la richesse de ses ressources, et aussi pour d'autres nombreux avantages, est jugée tout spécialement apte à l'enseignement des Lettres ;

- Désirant favoriser le plus possible le savoir pour que dans la même ville, l'étude des arts libéraux soit florissante, pour que les élèves puissent en jouir et qu'à leur tour ils soient capables dans l'avenir de produire des fruits féconds grâce à l'enseignement de leurs maîtres largement dispensé ;

- Par décision de la présente, nous sommes disposés à autoriser la ville de Gaillac à dispenser l'étude des arts libéraux permettant aux maîtres d'enseigner librement et aux élèves d'apprendre et d'écouter librement les données de la science, sans que soit requise en aucune façon l'autorisation de l'évêque d'Albi, du recteur et des maîtres de l'université d'Albi, présents et futurs, ni l'autorisation de qui que ce soit en dépit de tous les privilèges apostoliques ou autres, toutes les permissions, toutes les décisions, toutes les traditions explicitement formulées ou simplement en usage, contraires à nos décisions.

Interdiction est donc faite aux hommes de détruire cette page où est consignée notre autorisation ou d'avoir l'audace d'aller à son encontre. Quiconque aura la présomption d'y porter atteinte encourra la colère indignée du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Donné à Avignon les calendes de février la treizième année de notre pontificat. »

La bulle de Jean XXII met en relief le côté humaniste du souverain pontife en avance sur son temps. Il faudra attendre la Renaissance pour que les esprits éclairés comme Rabelais et Montaigne soulignent les bienfaits de l'instruction capable de lutter contre l'obscurantisme et de faire progresser l'humanité. On remarque que Jean XXII justifie son autorisation par l'importance de Gaillac car, pour ce pape à l'esprit moderne, économie et instruction doivent aller de pair. Le pape insiste également sur le caractère irrévocable de sa décision et sur les libertés accordées à l'enseignement secondaire à Gaillac. Ce n'est pas par hasard que le mot « librement » revient deux fois sous sa plume. Jean XXII rejette toutes les tutelles d'Albi. Le ton autoritaire utilisé à la fin, la menace sous-jacente, illustrent la volonté du Saint-Père de se faire entendre.

Ainsi Jean XXII, par cette Bulle, mettait à mal le monopole de l'évêque d'Albi dans le domaine de l'enseignement secondaire, permettait à Gaillac d'acquérir une certaine indépendance et aux consuls d'établir le règlement...

Malgré les efforts de l'évêque d'Albi pour faire fermer le collège, malgré l'excommunication lancée contre les consuls, rien n'y fit...

Extrait de l'ouvrage « Traditions chrétiennes à Gaillac ». 1999. Alain Soriano